

COMMUNE D'AYDOILLES

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

I. Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Cet article prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. elle est disponible sur le site internet de la ville : <https://www.mairie-aydoilles.com>.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 03 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat aux heures d'ouvertures du bureau. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des différents partenaires financiers (Préfecture des Vosges, Conseil Départemental, Région, Communauté d'Agglomération, ...) chaque fois que possible.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées

- au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location de salle...),
- aux redevances d'occupation du domaine public,
- aux encarts publicitaires pour le bulletin communal,
- aux impôts locaux,
- aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions ou prestations de services, et attribution de compensation,
- aux remboursements du personnel en cas de maladie,
- aux loyers des cellules commerciales communales,

- à l'excédent du budget annexe de la forêt,
- aux remboursements des assurances en cas de sinistre,

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 786 720,56 € y compris le report de l'exercice 2018 ; les recettes réelles de fonctionnement 2019 sont donc de 576 889,16 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie et des réseaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer et le reversement à la Communauté d'Agglomération d'Epinal d'une partie de l'excédent de fonctionnement du résultat cumulé 2018 de l'assainissement .

Les dépenses de personnel représentent 47,90% des dépenses de fonctionnement de la commune.

A ces dépenses réelles s'ajoutent un virement de 43 917,20 € à la section d'investissement mais qui ne fait pas l'objet d'écritures comptables.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 786 720,56 € y compris les amortissements et le virement à la section d'investissement; les dépenses réelles de fonctionnement 2019 sont donc de 733 778,16 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. (*Montants de la Dotation Globale Fonctionnement sur les 3 dernières années : 2016 : 117 524,00 €, 2017 : 111 878,00 € et 2018 : 111 222,00 €*)

b) Les principales dépenses et recettes de la section:

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère Général	203 600,00	Atténuations de charges	16,28
Charges de personnel	351 500,00	Produits des services	50 366,72
Autres charges de gestion courante	64 100,00	Impôts et taxes	359 155,00
Atténuations de produits	92 000,00	Dotations, subventions et participations	143 468,00
Charges financières	14 415,74	Autres produits de gestion courante	23 883,16
Charges exceptionnelles	960,49	Produits financiers	0,00
Dotations aux amortissements et provisions	6 201,93		
Dépenses imprévues	1 000,00	Produits exceptionnels	0,00
TOTAL dépenses réelles	733 778,16	TOTAL recettes réelles	576 889,16
Opérations d'ordre (amortissements)	9 025,20	Opérations d'ordre (amortissements)	0,00
Virement à la section d'investissement	43 917,20	Excédent reporté	209 831,40
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	786 720,56 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	786 720,56 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019:

. Taxe d'habitation : 10,22 % (10,22 % en 2018)

. Taxe foncière sur le bâti : 10,42 % (10,42 % en 2018)

. Taxe foncière sur le non bâti : 27,86 % (27,86 % en 2018)

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 179 155 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 125 000 € (DGF, DSR et DNP)

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- les recettes d'investissement correspondent aux recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (Taxe d'aménagement), celles via le FCTVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement et la sécurisation de la RD 420) et les amortissements.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement y compris les restes à réaliser (en dépenses pour 5 700,72 € et en recettes pour néant)

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Dotations, fonds divers et réserves	99 298,60		
Remboursement des emprunts (Capital)	38 786,06	Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00
Immobilisations incorporelles	6 250,00	Subventions d'investissement	191 721,00
Subventions d'équipements versés	92 200,00	Emprunts dettes et assimilés	0,00
Immobilisations corporelles	93 100,72		
Immobilisations en cours	707 736,73		
Participations et créances	50,00		
TOTAL dépenses réelles	1 037 422,11	TOTAL recettes réelles	206 721,00
Opérations d'ordre (amortissements)	0,00	Opérations d'ordre (amortissements et virement du fonctionnement)	52 942,40
		Excédent reporté	777 758,71
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 037 422,11 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 037 422,11 €

c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Travaux d'eau rue du Chapuy, des Jardins et Maix Florentin ; rue le Neuf Moulin et chemin de la Vieille Maison et Route de Saint-Dié
- Nouveaux points lumineux rue du Moulin et du Boua,
- Remplacement des fenêtres et porte de garage de la mairie,
- Remplacement des fenêtres et volets de l'école primaire,
- Remplacement des 4 portails des écoles,
- Création de liaison pour les vidéoprojecteurs dans les salles de classe,
- Remplacement de la porte de garage du vestiaire du stade,
- Achat d'étagères pour les archives,
- Achat de barrières de sécurité pour la rue devant l'école,
- Achat d'une sono,
- Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'école, de la Mairie et de la salle des fêtes,
- Aménagement et Sécurisation de la RD 420,
- Aménagement de volets et films anti-chaaleur sur le bâtiment périscolaire,
- Réfection de la rue de la Xavée.

d) Les subventions d'investissements prévues:

- de l'Etat : 100 000 € dans le cadre de la DETR pour les travaux sur la RD 420 ;
- de la Région : 50 000 € pour les travaux sur la RD 420 ;
- du Département : 40 000 € pour les travaux sur la RD 420 ;
- de la Communauté d'Agglomération d'Epinal : 1 721 €.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Pour information, suite au transfert de la compétences « assainissement » à la Communauté d'Agglomération d'Epinal, les résultats cumulés du budget assainissement sont intégrés aux résultats du budget principal mais nous avons prévu que la moitié de ces excédents soit reversée à la CAE sachant qu'à ce jour, aucune décision commune n'a été prise concernant ces reversements.

a) Dépenses et recettes de fonctionnement : réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2018 : 0,00 €

- nouveaux crédits : 786 720,56 €

TOTAL : 786 720,56 €

- recettes : crédits reportés 2018 : 209 831,40 €

- nouveaux crédits : 576 889,16 €

TOTAL : 786 720,56 €

b) Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit:

- dépenses : crédits reportés 2018 : 0,00 €

- restes à réaliser 2018 : 5 700,72 €

- nouveaux crédits : 1 031 721,39 €

TOTAL : 1 037 422,11 €

- Recettes : crédits reportés 2018 : 777 758,71 €

- reste à réaliser : 0,00 €

- nouveaux crédits : 259 663,40 €

TOTAL : 1 037 422,11 €

Principaux ratios : (population légale INSEE 2019 : 1 085 hts)

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 676,29 €/habitant

Produits des impositions directes/population : 165,12 €/habitant

Recettes réelles de fonctionnement/population : 531,70 €/habitant

DGF/population : 115,21 €/habitant

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 47,90 %

Etat de la dette :

Encours total de la dette au 01/01/2019 (capital restant dû) : 625 126,55 €

- L'emprunt contracté en 2008 a un capital restant dû au 01/01/2019 de 157 282,70 €
- L'emprunt contracté en 2016 a un capital restant dû au 01/01/2019 de 455 843,85 €
- L'aide financière de la CAF sous forme de prêt a un capital restant dû au 01/01/2019 de 12 000,00 €

V. Le budget annexe : assainissement en HT

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'Agglomération d'Epinal a pris la compétence « assainissement » de ce fait nous n'avons plus de budget assainissement dans la commune d'Aydoilles.

VI. Le budget annexe : la forêt en HT

a) La section de fonctionnement

a-1 généralité

Les dépenses de fonctionnement 2019 concernent l'achat de petit matériel, les contrats de prestations de services des bûcherons et des frais de l'ONF pour l'exploitation de la forêt communale, les taxes foncières des forêts que la commune a sur différentes communes, le reversement au budget communal, les frais sur les ventes de bois et l'annulation d'une vente de bois sur l'exercice 2018 suite à la résiliation d'un contrat avec l'acheteur qui est en redressement judiciaire.

A ces dépenses réelles s'ajoutent un virement de 19 990,00 € à la section d'investissement mais qui ne fait pas l'objet d'écritures comptables.

Le montant total des dépenses de fonctionnement pour 2019 représente 115 482,11 € y compris le virement ; les dépenses réelles de fonctionnement 2019 sont de 95 492,11€.

Les recettes de fonctionnement 2019 correspondent aux ventes de bois aux professionnels, aux affouages aux administrés et aux locations de chasse.

Le montant total des recettes de fonctionnement pour 2019 représente 115 482,11 € y compris le report d'excédent ; les recettes réelles de fonctionnement 2019 sont de 48 020,00 €.

a-2 Les principales dépenses et recettes de la section:

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère Général	56 000,00	Atténuations de charges	0,00
Autres charges de gestion courante	15 888,11	Produits des services	48 020,00
Charges financières	600,00		
Charges exceptionnelles	23 004,00		
TOTAL dépenses réelles	95 492,11	TOTAL recettes réelles	48 020,00
Opérations d'ordre (amortissements)	0,00	Opérations d'ordre (amortissements)	0,00
Virement à la section d'investissement	19 990,00	Excédent reporté	67 462,11
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	115 482,11 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	115 482,11 €

b) La section d'investissement

b-1 généralité

Les dépenses d'investissement 2019 correspondent aux travaux d'investissement dans la forêt communale suivant le plan d'aménagement de la forêt.

Le montant total des dépenses d'investissement pour 2019 représente 33 172,51 € y compris le déficit reporté ; les dépenses réelles d'investissement 2019 sont de 19 990,00 €.

Les recettes d'investissement 2019 correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le besoin de financement.

A ces recettes réelles s'ajoutent un virement de 19 990,00 € de la section de fonctionnement mais qui ne fait pas l'objet d'écriture comptable.

Le montant total des recettes d'investissement pour 2019 représente 33 172,51 € y compris le virement ; les recettes réelles d'investissement 2019 sont de 13 182,51 €.

b-2 Les principales dépenses et recettes de la section:

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Immobilisations corporelles	19 990,00	Dotations, fonds divers et réserves	13 182,51
TOTAL dépenses réelles	19 990,00	TOTAL recettes réelles	13 182,51
Opérations d'ordre (amortissements)	0,00	Opérations d'ordre (amortissements)	0,00
Déficit reporté	13 182,51	Virement de la section de fonctionnement	19 990,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	33 172,51 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	33 172,51 €

c) Récapitulatif des Dépenses et recettes de fonctionnement: réparties comme suit :

- Dépenses : crédits reportés 2018 : 0,00 €
- nouveaux crédits : 115 482,11 €
- TOTAL : 115 482,11 €
- Recettes : crédits reportés 2018 : 67 462,11 €
- nouveaux crédits : 48 020,00 €
- TOTAL : 115 482,11 €

d) Récapitulatif des Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- Dépenses : crédits reportés 2018 : 13 182,51 €
- nouveaux crédits : 19 990,00 €
- TOTAL : 33 172,51 €
- Recettes : crédits reportés 2018 : 0,00 €
- nouveaux crédits : 33 172,51 €
- TOTAL : 33 172,51 €

Etat de la dette :

Il n'y a pas de dette en cours sur le budget annexe de la forêt.

Fait à Aydoilles, le 03/04/2019

Le Maire d'Aydoilles,

Christine SOUVAY



